

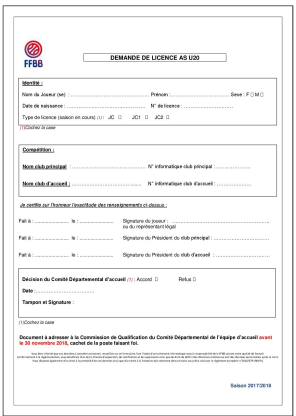
LES LICENCES

LES LICENCES AS

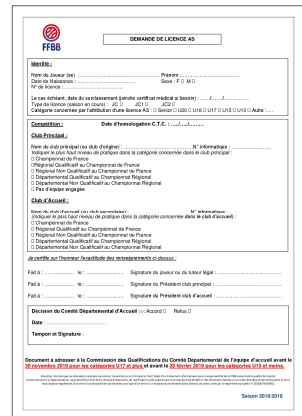
| | | |
|------------------------------------|-----------------------------|---|
| Vos interlocuteurs CD56 | Elu : Jean-Baptiste LEIZOUR | 06 30 44 14 35 - cd56-qualification@orange.fr |
| | Salariée : Sylvie PERGAUD | 02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr |

DOCUMENTS UTILES

imprimé licence AS U20



imprimé licence AS CTC



Référence fédérale : Règlements Généraux - Titre IV - Les licenciés - articles 413-2

Définition licence AS = licence d'autorisation secondaire : permet à un sportif d'évoluer à la fois au sein de son groupement sportif d'origine (Club principal) et au sein d'une équipe d'une catégorie d'âge et d'un niveau de pratique déterminés (équipe d'accueil) d'un autre groupement sportif (club d'accueil).

2 types de licence AS :

LICENCES AS U20

La licence AS U20 ne pourra être délivrée que si le club principal ne possède pas d'équipe U20 engagée ou qualifiée pour un championnat U20 ou une compétition de niveau égal ou supérieur à celui où opère l'équipe d'accueil. Une équipe d'accueil ne pourra bénéficier au maximum, lors de la saison sportive, que de 4 licences AS U20. La demande de licence AS U20 (formulaire demande AS U20 complété) devra être adressée à la Commission de Qualification du Comité Départemental de l'équipe d'accueil avant le 30 novembre.

LICENCES AS CTC (Coopération Territoriale de Clubs)


Les licenciés pouvant bénéficier d'une AS sont : tous les joueurs à partir de 12 ans inclus (U11 si surclassement) et les officiels dans le cadre de la charte des officiels.

L'AS octroie les mêmes droits sportifs et les mêmes devoirs que la licence principale.

Une licence AS ne peut être attribuée qu'à un joueur déjà licencié dans son club principal. Ce dernier est obligatoirement membre d'un club de la CTC.

La demande de licence AS (formulaire demande AS complété) devra être adressée à la Commission de Qualification du Comité Départemental de l'équipe d'accueil avant le 30 novembre pour les catégories U17 et plus et avant le 28 février pour les U15 et moins.

La demande de licence AS devra être envoyée au comité départemental qui se chargera de saisir la demande si elle est conforme. Le comité se chargera de l'édition de la licence.

 **Présentation du carton de licence principal lors des rencontres avec les équipes du club principal et présentation du carton de licence AS lors des rencontres avec l'équipe du club secondaire. Un joueur ne pourra être titulaire que d'une seule AS au cours de la saison.**

LIENS UTILES

- <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>

IMPRIME DE DEMANDE DE LICENCE AS U20



DEMANDE DE LICENCE AS U20

Identité :

Nom du Joueur (se) : Prénom : Sexe : F M

Date de naissance : N° de licence :

Type de licence (saison en cours) (1) : JC JC1 JC2

(1) Cochez la case

Compétition :

Nom club principal : N° informatique club principal :

Nom club d'accueil : N° informatique club d'accueil :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à : le : Signature du joueur :
ou du représentant légal

Fait à : le : Signature du Président du club principal :

Fait à : le : Signature du Président du club d'accueil :

Décision du Comité Départemental d'accueil (1) : Accord Refus

Date :

Tampon et Signature :

(1) Cochez la case

Document à adresser à la Commission de Qualification du Comité Départemental de l'équipe d'accueil avant le 30 novembre 2018, cachet de la poste faisant foi.

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la FFBB suivant votre qualité de licencié. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit, d'accès d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD).

Saison 2017/2018

IMPRIME DE DEMANDE DE LICENCE AS



DEMANDE DE LICENCE AS

Identité :

Nom du Joueur (se) : Prénom :
Date de Naissance : Sexe : F M
N° de licence :

Le cas échéant, date du surclassement (joindre certificat médical si besoin) :/...../.....
Type de licence (saison en cours) : JC JC1 JC2
Catégorie concernée par l'attribution d'une licence AS : Senior U20 U18 U17 U15 U13 Autre :

Compétition :

Date d'homologation C.T.C. :/...../.....

Club Principal :

Nom du club principal (ou club d'origine) : N° informatique :
Indiquer le plus haut niveau de pratique dans la catégorie concernée dans le club principal :
 Championnat de France
 Régional Qualificatif au Championnat de France
 Régional Non Qualificatif au Championnat de France
 Départemental Qualificatif au Championnat Régional
 Départemental Non Qualificatif au Championnat Régional
 Pas d'équipe engagée

Club d'Accueil :

Nom du club d'accueil (ou club secondaire) : N° informatique :
(Indiquer le plus haut niveau de pratique dans la catégorie concernée dans le club d'accueil) :
 Championnat de France
 Régional Qualificatif au Championnat de France
 Régional Non Qualificatif au Championnat de France
 Départemental Qualificatif au Championnat Régional
 Départemental Non Qualificatif au Championnat Régional

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à : le : Signature du joueur ou du tuteur légal :

Fait à : le : Signature du Président club principal :

Fait à : le : Signature du Président club d'accueil :

Décision du Comité Départemental d'Accueil (1) : Accord Refus

Date :

Tampon et Signature :

Document à adresser à la Commission des Qualifications du Comité Départemental de l'équipe d'accueil avant le 30 novembre 2018 pour les catégories U17 et plus et avant le 28 février 2019 pour les catégories U15 et moins.

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la FFBB suivant votre qualité de licencié. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit, d'accès d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD).

Saison 2018/2019